



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016 DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
D'ÉNERGIES,  
D'ÉQUIPEMENT ET  
D'ENVIRONNEMENT  
DE LA NIÈVRE**



# DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ



Le SIEEN contrôle la bonne exécution des investissements d'électricité prévus sur les réseaux de distribution d'électricité, la qualité des réseaux et de la fourniture d'énergie et le respect des droits des usagers.

## BILAN DE LA CONCESSION ÉLECTRICITÉ

### ÉVOLUTION DES TEMPS DE COUPURES MOYENS PAR HABITANT TOUTES CAUSES CONFONDUES



### DOTATIONS FINANCIÈRES 2016 MAÎTRISE D'OUVRAGE SIEEN

FACé AB (Programme Extension)	165 000 €
FACé AB (Programme Renforcement)	662 000 €
FACé Intempéries (Programme Exceptionnel)	800 000 €
FACé C	358 000 €
FACé S	357 000 €
FACé S'	405 000 €
EDF (convention réseaux vétustes)	250 000 €
Redevance de concession R2	552 359 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 549 359 €</b>

### ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS ET DES RÉSEAUX

Consommations en kWh	2013	2014	2015	2016
Clients tarif bleu	149 887	150 067	149 526	données non-communicuées
Clients tarifs jaune et vert	1 573	1 646	1 238	données non-communicuées
Total clients	141 180	151 713	150 764	données non-communicuées
<b>Total consommations</b>	<b>1 161 470 999</b>	<b>1 216 654 235</b>	<b>1 237 024 043</b>	-

Longueurs réseaux	2013	2014	2015	2016
Réseau HTA (km)				
Aérien	4 127 / 68 %	4 093 / 67 %	4 069 / 66 %	4 045 / 65 %
Souterrain	2 018 / 32 %	2 041 / 33 %	2 100 / 34 %	2 136 / 35 %
<b>TOTAL</b>	<b>6 145</b>	<b>6 134</b>	<b>6 169</b>	<b>6 181</b>

Réseau BT (km)	2013	2014	2015	2016
Aérien	3 014 / 64 %	2 986 / 63 %	2 935 / 62 %	2 902 / 61 %
Souterrain	1 723 / 36 %	1 763 / 37 %	1 831 / 38 %	1 879 / 39 %
<b>TOTAL</b>	<b>4 737</b>	<b>4 749</b>	<b>4 766</b>	<b>4 781</b>

Réseau HTA-BT (km)	2013	2014	2015	2016
Aérien	7 141 / 66 %	7 079 / 65 %	7 004 / 67 %	6 181 / 56 %
Souterrain	3 741 / 34 %	3 804 / 35 %	3 931 / 33 %	4 781 / 44 %
<b>TOTAL</b>	<b>10 882</b>	<b>10 883</b>	<b>10 935</b>	<b>10 962</b>
Postes de transformation HTA-BT	6 337	6 355	6 371	6 377





## RÉPARTITION DE LA TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ

La loi Nome du 7 décembre 2010, en application depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, a modifié le mode de calcul des taxes locales d'électricité. Auparavant assises sur le montant des facturations, elles sont désormais calculées sur les qualités d'électricité consommées.

Le comité syndical a délibéré pour valider cette modification ainsi que le principe d'une actualisation annuelle à partir de 2012.

Le nouveau principe de calcul de la loi repose sur un prix au MW fixé par l'État majoré d'un coefficient qui n'est que l'ancien taux de taxe appliqué par les collectivités à savoir 8 % pour les communes et 4 % pour le Département soit :

- Pour les consommations domestiques et professionnelles inférieures à 36 MWh :  $0,75 \text{ €} \times 8,5 = 6,3 \text{ €/MWh}$ .
- Pour les consommations professionnelles de 36 à 250 MWh :  $0,25 \text{ €} \times 8,50 = 2,10 \text{ €/MWh}$ .
- Au-delà de 250 MWh, la taxe est directement perçue par l'État.

## FISCALITÉ

Au titre de la fiscalité sur l'énergie (taxe sur la consommation finale de l'électricité), le SIEEEN a perçu un montant 4 258 976 € (4 261 391 € en 2015). Il a obtenu le remboursement de la TVA acquittée lors des travaux des réseaux électriques de la part du concessionnaire pour la somme de 821 442 € (1 372 758 € en 2015).

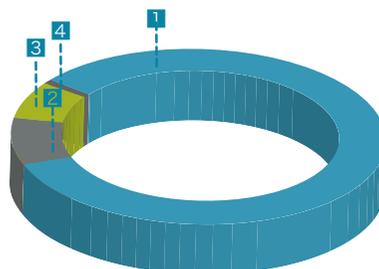
En 2016, il a collecté 136 876 € au titre des droits sur la TVA sur les 3 budgets soumis à TVA pour une TVA déductible de 97 714 € et a obtenu un remboursement de TVA à hauteur de 39 162 €.



## ÉVOLUTION ANNUELLE DE LA TAXE SYNDICALE

Années	Montants
2016	4 258 976 €
2015	4 261 391 €
2014	4 644 389 €
2013	4 229 479 €
2012	4 104 674 €

## UTILISATION DE LA TAXE POUR 100 € PERÇUS



	Montants €	%	Soit en €
1 Virement à la section d'investissement (travaux réseaux ER/EP)	3 663 946	86,03	86,03
2 Subventions Espaces Info-Energie	66 684	1,57	1,57
3 Dotations aux amortissements	268 111	6,30	6,30
4 Autres charges dont financières	260 235	6,10	6,10
<b>TOTAL</b>	<b>4 258 976</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

## BILAN DE L'ACTIVITÉ RÉSEAUX

### Renforcements de réseaux

34 opérations été commandées, en 2016, pour un montant de 1 446 447 € TTC. Elles se répartissaient ainsi :

- 27 renforcements programmés.
- 7 renforcements en urgence au coup par coup.

Pour financer ces travaux, le SIEEEN utilise en priorité le FACé AB soit 824 000 € TTC.

### Extensions de réseaux

Depuis 2001, les lois Solidarité Renouvellement Urbain (SRU) et Urbanisme et Habitat (UH) confient aux communes la prise en charge de l'extension et du renforcement éventuels nécessaires aux raccordements des parcelles pour lesquelles elles ont délivré un permis de construire. Le branchement individuel est à la charge du demandeur.

En 2016, 50 opérations ont été commandées pour un montant de 797 000 €. 37 chantiers ont été mis en service. Ces travaux sont subventionnés par le TURPE à hauteur de 40 % à travers la part couverte par le tarif (P.C.T.).



## Dissimulations de réseaux

En 2016, le SIEEEN a passé commande de 17 opérations pour un montant de 1 332 079 € TTC. 72 dossiers étaient en attente de financement ; ils représentent 4 années de programmation de travaux.

Le 4 décembre 2015, la Commission départementale s'est réunie pour procéder à l'éligibilité et au classement des dossiers de l'année n+1. Les communes retenues ont pu inscrire les crédits nécessaires dès leur budget primitif et donner leur accord pour la réalisation de leurs dissimulations de réseaux avant le 15 février 2016.

Le SIEEEN utilise plusieurs financements pour financer ces travaux :

- FACé C : 358 000 €.
- Plan Départemental Environnement (PDE) : 750 000 €.
- Programme syndical dissimulation pour le solde (fonds propres).

## Sécurisation des ouvrages

Le SIEEEN a commandé 71 chantiers en 2016 dont 38 ont été mis en service pour un montant de 2 606 967 €.

Le Syndicat utilise plusieurs dotations pour financer ces travaux :

- Tranche S du FACé : 357 000 €.
- Tranche S' du FACé (faible section) : 405 000 €.
- Maintien du programme réseaux vétustes co-financé par Enedis et le SIEEEN : 250 000 € de subvention Enedis représentant 40 % du montant HT, soit 750 000 € TTC de travaux sous maîtrise d'ouvrage du SIEEEN.
- Programme complémentaire « syndical sécurisation » financé sur fonds propres du SIEEEN : 600 000 €.

Les besoins du Syndicat en matière de fiabilisation sont toujours importants. Au 31 décembre 2016, 142 dossiers liés aux détections de sites effectuées par Enedis ou le SIEEEN étaient encore à traiter.



**22** opérations programme Spécial FACé intempéries



**1 224 000 €**  
de travaux



## OPÉRATIONS SIEEEN POUR LES ABONNÉS 2015-2016

	Années	Abonnés	Réseaux déposés			
			Longueur déposée	Dont fils nus	Montants déposés	Montant Travaux
Renforcements réseaux	2015	119	16 255 m	6 536 m	50 566,60	1 488 080,05
	2016	159	10 468 m	3 650 m	43 735,60	1 366 847,57
	<b>Total</b>	<b>247</b>	<b>26 723 m</b>	<b>10 186 m</b>	<b>94 302,20</b>	<b>2 854 927,62</b>
Sécurisations réseaux	2015	200	16 418 m	15 805 m	74 754,97	1 636 388,00
	2016	167	13 768 m	13 442 m	59 380,39	1 366 969,98
	<b>Total</b>	<b>367</b>	<b>30 186 m</b>	<b>29 247 m</b>	<b>134 135,36</b>	<b>3 003 357,98</b>
Dissemblances réseaux	2015	243	6 316 m	266 m	46 731,73	1 063 276,90
	2016	187	5 095 m	130 m	30 877,14	767 336,88
	<b>Total</b>	<b>430</b>	<b>11 411 m</b>	<b>396 m</b>	<b>77 608,87</b>	<b>1 830 613,78</b>
Extensions réseaux	2015	50	110 m	0 m	784,98	795 709,95
	2016	43	0 m	0 m	0,00	595 363,13
	<b>Total</b>	<b>93</b>	<b>110 m</b>	<b>0 m</b>	<b>794,98</b>	<b>1 391 073,08</b>
<b>Total</b>		<b>1 137</b>	<b>68 430 m</b>	<b>39 829 m</b>	<b>306 831,00 €</b>	<b>9 079 972,46 €</b>

## ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATION D'ORANGE

Sur 24 opérations prévues en 2016, seules 11 ont été mises en service pour un montant de 270 080 €.

Dans le cadre des opérations de dissimulation esthétique des réseaux, le SIEEEN réalise le génie civil dont il refacture aux communes les frais de pose. Il effectue les études et les travaux sur la base d'une esquisse remise par Orange, à partir de l'étude d'exécution des travaux d'électrification. L'opérateur rembourse les fournitures de génie civil. Pour le câblage, les esquisses et travaux sont fournis par Orange qui refacture ensuite 18 % du montant des travaux à la commune.



**147**  
dossiers  
Carto 200

## CARTOGRAPHIE DES RÉSEAUX ET DT-DICT

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, le SIEEEN est exploitant déclaré au Guichet Unique au titre des réseaux d'éclairage public. Pour rationaliser son fonctionnement et mettre en cohérence les exigences réglementaires et les interventions sur le terrain, le service Électricité a intégré la compétence pour l'éclairage public en septembre 2013.

Le Syndicat participe financièrement à la réalisation de réseaux électriques à l'échelle du 200<sup>e</sup> au 500<sup>e</sup> sur la base des plans de récolement des travaux.

Cette procédure a permis la constitution d'un fond de plans Très Grande Échelle servant de référentiel au repositionnement des réseaux d'éclairage public en Classe A (réglementation du 15 février 2014 sur la Déclaration de Travaux et la Déclaration d'Intention de Travaux-DT-DICT). 4 000 km de rues et de routes composent cette base.

## MAÎTRISE DE LA DEMANDE D'ÉNERGIE (MDE)

Dans les zones rurales, des réseaux basse tension de grandes longueurs et faibles sections alimentent encore souvent plusieurs abonnés gros consommateurs. Tous ceux qui sont raccordés sur le même départ subissent alors des chutes de tension. Pour y remédier, le SIEEEN procède à des renforcements de réseau. Ces opérations coûteuses ne sont pas toujours retenues comme chantiers prioritaires. La maîtrise de la demande d'énergie (MDE) est alors envisagée pour résoudre les chutes de tension sur un départ en attendant, si cela s'avère encore nécessaire, de pouvoir financer le renforcement en technique traditionnelle.

Le SIEEEN mène essentiellement des opérations de MDE micro. Ces actions sur mesure, aidées financièrement par le FACé, sont définies départ par départ avec justification de la rentabilité économique du projet par rapport à des travaux en technique traditionnelle. Il impose un engagement de l'abonné de ne pas demander de renforcement dans les 10 ans qui suivent.

En 2016, aucune opération de MDE micro n'a été réalisée, le SIEEEN n'ayant pu obtenir l'adhésion des abonnés concernés. Ces derniers trouvent trop contraignante l'implication requise pour bien maîtriser leur consommation d'électricité.



## ÉVOLUTION DES CERTIFICATS D'URBANISME ET PERMIS DE CONSTRUIRE 2014-2016

